

## NOTE D'INFORMATION – Inscription à l'examen 5e et 6e Dan (14 juin 2026)

Pour valider son inscription à l'examen, le candidat doit veiller à transmettre un dossier complet et en une seule fois, au siège de la FFAAA : [christophe.foret@aikido.com.fr](mailto:christophe.foret@aikido.com.fr)

Autant que possible, merci de transmettre l'ensemble des documents en format PDF.

Le dossier à transmettre se divise en 2 parties :

### Partie 1

Prérequis pour candidater aux examens de 5e et 6e Dan :

Tout candidat au grade de 5e Dan doit, a minima, remplir deux critères parmi les suivants ; tout candidat au grade de 6e Dan doit, a minima, remplir trois critères parmi les suivants :

- être titulaire au minimum d'un titre d'enseignement mis en place par les fédérations constitutives de la CSDGE (BIFA, BF, CQP, DEJEPS, DESJEPS, BEES 1er ou 2e degré) ;
- être sur la liste des examinateurs de la CSDGE ;
- être ou avoir été membre d'un comité directeur national ou des organes territoriaux des fédérations ;
- être ou avoir été technicien national ou régional des organes territoriaux des fédérations ;
- être recommandé par un haut gradé au minimum 7e Dan ;
- être enseignant de club depuis 5 ans.

Merci de remplir ce document qui sera à transmettre avec les justificatifs, au reste du dossier, par mail :

1 – Document "Liste des prérequis"

### Partie 2

Pour compléter ces prérequis, le candidat doit constituer le dossier suivant :

2 – Fiche d'inscription

3 – La fiche licencié du candidat (disponible sur l'extranet de la FFAAA ou sur demande par mail au secrétariat [ffaaa@aikido.com.fr](mailto:ffaaa@aikido.com.fr)) ;

4 – Lettre CV\* retraçant le parcours complet du candidat ;

5 – Lettre de motivation où le candidat y précise sa recherche et sa pratique dans sa discipline, de une page minimum à trois pages maximum ;

- 6 – Attestation d'assiduité\*\* de 72 heures par an de pratique ou d'enseignement (Annexe 4) ;
- 7 – Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline, daté de moins d'un an à la date de l'examen ;
- + Inscription au cursus de formation du 7 et 8 mars 2026 (inscription obligatoire 90€ via HelloAsso avant le 31 janvier).

Lien : <https://www.helloasso.com/cursus-de-formation-5e-6e-dan-2026>

\* la lettre CV doit retracer le parcours complet du candidat : dates marquantes (début de la pratique, début de l'enseignement, dates de passages des grades et diplômes) ; professeurs suivis ; clubs dans lesquels le candidat a enseigné ; nombre et grade des ceintures noires formées le cas échéant ; stages animés ; responsabilités techniques et administratives exercées ; etc.

\*\*justification d'une pratique régulière dans un ou des clubs, justifié par une attestation d'assiduité

Pour la pratique : complétée et signée par l'enseignant

Pour l'enseignement : complétée et signée par le président du club (ou de la section pour les clubs omnisports) ou par le président de ligue seulement si le candidat est enseignant et président du club.

Dans tous les cas, un minimum de 72 heures par an de pratique et/ou d'enseignement est requis.

**L'inscription à l'examen devra être confirmée par le candidat dans un second temps, à la fin du cursus de formation en s'acquittant d'un montant de 120€ pour le 5<sup>e</sup> Dan et 140€ pour le 6<sup>e</sup> Dan (le paiement sera à effectuer en ligne via HelloAsso ; un lien sera envoyé ultérieurement).**